

**Objet : Délégation de signature à Madame Anne-Marie BOURGEAIS-DYEN, Responsable adjointe, grade attaché**

*Le Président de la Communauté d'Agglomération Arlysère,*

Vu l'article L.5211-9 du Code général des collectivités territoriales autorisant M. le Président à déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature à certains fonctionnaires,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 portant sur l'élection du Président,

Considérant que le volume des affaires traitées nécessite, dans un souci de bonne administration des affaires communautaires, d'accorder une délégation de signature à des fonctionnaires d'autorité et ceci dans un souci d'amélioration de la qualité du service, de simplifier les procédures administratives notamment par la réduction des délais d'instruction des dossiers,

Considérant que, dans ce but, il convient d'accorder une délégation de signature à Madame Anne-Marie BOURGEAIS-DYEN, Responsable adjointe, grade attaché,

### **ARRETE**

**Article 1 :** En l'absence ou en cas d'empêchement de M. le Président ou des Vice-Présidents, Madame Anne-Marie BOURGEAIS-DYEN est autorisé sous la surveillance et la responsabilité de M. le Président à signer les documents suivants :

Finances

- les engagements comptables, les bons de commandes et les mandats de paiement jusqu'à 1 000 euros
- la certification de la conformité et de l'exactitude des pièces justificatives produites à l'appui des mandats de paiement
- les déclarations de la TVA

**Article 2 :** Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés, transmis au représentant de l'Etat, au trésorier de la Communauté d'Agglomération Arlysère, publié au recueil des actes administratifs, affiché et notifié à l'intéressé.

**Article 3 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, 2 place Verdun - 38 000 Grenoble et par la voie de l'application « Télérecours citoyen » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Notification reçue le :

Signature

Fait à Albertville, le 6 janvier 2022  
Le Président,  
Franck LOMBARD

